

PROCES –VERBAL

Séance du 21 octobre 2024

Par convocations individuelles expédiées le 14/10/2024 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir le 21/10/2024 à 18 heures 30.

L'An deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme LECAT Vanessa
Mme SZAREK France	Mme GRIFFON Brigitte	

Absent(s) excusé(s) : Mr BURLAT Julien, Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

Secrétaire de séance : Mme SZAREK France

La séance est ouverte, et Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération pour la vente de peuplier et le prix de vente des terrains du lotissement. Les membres du conseil acceptent cet ajout.

Signature du dernier PV :

Le PV de la séance du 12 septembre 2024 a été signé par le secrétaire de séance et Monsieur le Maire.

1- Décision modificative du Budget Principal 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires de la section d'investissement ne permettent pas de payer les factures de viabilisation du lotissement « La Cranière ». Un virement du budget principal de la commune est nécessaire afin de pouvoir honorer ces factures. Pour cela des virements entre chapitres et sections sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à la modification du budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2024				
Article	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
60621	Combustibles	Réelle	- 6 300,00 €	0,00 €
60622	Carburants	Réelle	- 1 000,00 €	0,00 €
60631	Fournitures d'entretien	Réelle	- 1 000,00 €	0,00 €
60636	Vêtements de travail	Réelle	- 500,00 €	0,00 €
613	Locations	Réelle	- 3 500,00 €	0,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	Réelle	- 27 265,00 €	0,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	Réelle	- 5 000,00 €	0,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	Réelle	- 1 000,00 €	0,00 €
61524	Entretien et réparations bois et forêts	Réelle	- 3 000,00 €	0,00 €
618	Services extérieurs divers	Réelle	- 1 000,00 €	0,00 €

6218	Autre personnel extérieur	Réelle	- 2 900,00 €	0,00 €
6413	Personnel non titulaire	Réelle	- 10 000,00 €	0,00 €
657351	GFP de rattachement	Réelle	- 8 300,00 €	0,00 €
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	Réelle	- 2 000,00 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	Réelle	+ 6 600,00 €	0,00 €
204182	Bâtiments et installations	Réelle	- 10 225,00 €	0,00 €
2131	Bâtiments publics	Réelle	+ 6 740,00 €	0,00 €
276351	GFP de rattachement	Réelle	+ 69 650,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	Ordre	0,00 €	+ 66 165,00 €
023	Virement à la section d'investissement	Ordre	+ 66 165,00 €	0,00 €
TOTAL			+ 66 165,00 €	+ 66 165,00 €

2- Décision modificative du Budget Annexe 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires de la section d'investissement et de fonctionnement ne permettent pas de payer les factures de viabilisation du lotissement « La Cranière ». Un virement du budget principal de la commune est nécessaire afin de pouvoir honorer ces factures.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à la modification du budget annexe comme suit :

BUDGET ANNEXE 2024				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
168748	Autres communes	Réelle	0,00 €	+ 69 650,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	Réelle	+ 61 800,00 €	0,00 €
6045	Etudes, prestations de service	Réelle	+ 7 850,00 €	0,00 €
7133	Variation en cours de production	Ordre	0,00 €	+ 69 650,00 €
3355	Travaux en cours	Ordre	+ 69 650,00 €	0,00 €
TOTAL			+ 139 300,00 €	+ 139 300,00 €

3- Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2025 :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, il souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 s'élèvent au total à 318165,00 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2025 :

Imputations budgétaires	BP 2024	Autorisations 2025 (1/4 du budget précédent)
BUDGET PRIMITIF – COMMUNE		
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées		
204182 – Subventions d'équipement versées	1 775,00 €	443,75 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
212 – Agencement et aménagements de terrains	5 000,00 €	1 250,00 €
2131 – Bâtiments publics	166 740,00 €	41 685,00 €
2157 – Matériel et outillage de voirie	1 500,00 €	375,00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	375,00 €
Chapitre 27 – Autres Immobilisations financières		
276351 – GFP de rattachement (La Cranière)	141 650,00 €	35 412,50 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	318 165,00 €	79 541,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 selon le tableau ci-dessus.

4- Changement de la porte d'entrée au 15 rue des Etangs :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la demande de changement de la porte d'entrée du logement situé au 15 rue des Etangs, appartenant à la commune et étant loué, a été reportée lors du dernier conseil.

A l'approche de l'hiver, il est donc nécessaire de décider de ce changement.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des différents devis qu'il a reçus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser le maire à signer le devis à 2 579 €, et à faire réaliser les travaux.

5- Révision du loyer du logement situé au 15 rue des Etangs :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les membres de la commission « Bâtiments » se sont réunis, pour décider de la baisse du loyer du logement communal situé au 15 rue des Etangs à Saint Christ Briost,

Le chauffage, l'eau et la taxe des ordures ménagères devenant à la charge du locataire depuis le 1^{er} août 2024, ce dernier a demandé à baisser le loyer de 100 €.

Les membres de la commission « Bâtiments », ainsi que le Conseil Municipal, proposent de baisser le loyer de 50 € à compter du 1^{er} décembre 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- de diminuer de 50 € le loyer du logement communal situé au 15 rue des Etangs à Saint Christ Briost à partir du 1^{er} décembre 2024,
- d'autoriser le maire à faire les démarches nécessaires auprès de l'étude SCP KETELS HAUDIQUET BADEROT de Péronne, chargée du recouvrement des loyers de la commune.

6- Prix de vente des terrains du lotissement « La Cranière » :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis définitif des travaux d'aménagement du lotissement « La Cranière », communiqué par le maître d'œuvre de la société VERDI :

Nature de l'opération	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
ETUDES			
MAITRISE D'ŒUVRE (Permis d'aménager, Dossier Loi sur l'Eau, MOE...)	18 500,00 €	3 700,00 €	22 200,00 €
ETUDES GEOTECHNIQUES	1 635,00 €	327,00 €	1 962,00 €
GEOMETRE EXPERT	7 850,00 €	1 570,00 €	9 420,60 €
ETUDE ET CABLAGE SOMME NUMERIQUE	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Travaux viabilisation commune – Lot1 – Travaux voirie et réseaux divers – RAMERY TP	200 562,40 €	40 112,48 €	240 674,88 €
Travaux viabilisation commune – Lot 2 – Travaux d'AEP – LHOTELLIER TP	22 800,00 €	4 560,00 €	27 360,00 €
TOTAL	253 347,40 €	50 669,48 €	304 016,88 €

Soit pour une surface de terrains à vendre : 6 598 m²

Monsieur le Maire précise que les travaux effectués par la FDE 80 resteront la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De mettre le prix de vente des terrains du lotissement « La Cranière » à 35 € T.T.C. le mètre carré.

Vente de peupliers :

Monsieur le Maire présente les deux devis qu'il a reçus pour la vente de 133 peupliers :

- Un devis de 10 000 €
- Un devis de 10 640 € (+ 51 pièces pour 3 060 €)

Le conseil municipal décide de reporter le choix à une prochaine réunion, avec la présentation d'un 3^{ème} devis.

Questions diverses :

Organisation des fêtes de fin d'année :

- Colis des aînés et jouets de Noël : les membres du conseil municipal rappellent que l'organisation de l'année dernière a satisfait beaucoup de monde, et souhaitent faire la même chose pour cette année, avec 40 € pour les colis des aînés et 35 € pour les enfants.

Madame LECAT Vanessa propose de remettre un cadeau même aux enfants qui ne sont pas résidents permanents de la commune.

Distribution des colis et des cadeaux : le 21/12/2024.

Concours des maisons décorées : Monsieur le Maire précise qu'il faudra un jury disponible, donc Madame LECAT Vanessa propose de le remplacer par un concours du plus beau pull de Noël.

Monsieur LABRUYERE Renaud indique qu'il serait plus simple d'inciter les gens à porter un pull sans forcément une récompense à la clé.

Halloween : 2 équipes, dont 1 restera à la salle polyvalente et l'autre fera le défilé.

Le 11 novembre : Un vin d'honneur et des gâteaux apéritifs suivront le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

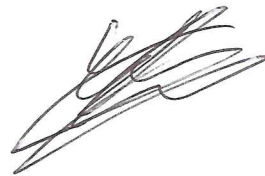
Voyage organisé par le collège de Nesle : Le collège demande une aide financière à la commune pour les enfants du village qui y participeront.

L'ordre du jour étant clos, la séance s'achève à 20h55.

Le secrétaire de séance
France SZAREK

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Szarek', written in a cursive style.

Le Maire
Joël BELLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Bellard', written in a cursive style.